



ANNEXE REGLEMENT PARTICULIER

AftreWork Intergenre – Inclusif - AURAY

Tournoi Inclusif (DI)
Mercredi 3 mars 2027

Article 1 :

AftreWork Intergenre – Inclusif - AURAY, organisé par **BADMINTON CLUB AURAY** sera Inclusif et ouvert aux catégories Double Intergenre est autorisé par la Fédération Française de Badminton (FFBAD) sous le numéro **2600780**.

La compétition, est de ce fait, régie par les règles de la FFBAD, par les dispositions générales du Guide du Badminton, complétées par les dispositions éventuelles et particulières de la Ligue de Bretagne.

Toute inscription au tournoi implique l'adoption de tous les articles du Règlement Particulier et de ce Règlement Particulier Annexe. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs, licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 2 :

Le Juge-Arbitre (JA) du tournoi est **Xavier Emanuelli**. Le GEO est **Laura Le Falher**.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains. L'accès aux courts est strictement limité aux joueurs qui viennent d'être appelés et à leurs conseillers.

Article 4 :

Le tournoi se déroulera le **mercredi 3 mars 2027**.

Les joueurs et joueuses devront être à jour de leur licence au plus tard le jour du tirage au sort. Les rencontres débuteront à 20h00 précises au plus tôt (Fin selon échéancier), mais les horaires pourront être adaptés.

Les joueuses et joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 minutes de préparation, test des volants compris.

Le décompte des 3 minutes démarre à l'appel du match des joueuses et joueurs.

Le temps d'appel est de 5 minutes : toute joueuse et/ou tout joueur ne se présentant pas sur son terrain, dans les 5 min à compter de l'appel pour son match sera déclaré forfait par le JA. Le temps d'appel comprend le temps de préparation.

Les joueuses et joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, elles/ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.

Article 5 :

Les volants officiels du tournoi sont les volants plumes RSL 3

Les volants sont à la charge des joueuses/joueurs à part égal (A l'exception des finales pour lesquelles le Comité d'Organisation fournira 3 volants).

Les volants officiels sont utilisés en cas de désaccord entre joueuses/joueurs, et peuvent être achetés au près du BADMINTON CLUB AURAY.

Article 6 :

Le tournoi est ouvert uniquement aux joueuses et joueurs licenciés, de NC à N3.

Le tournoi est limité à 64 joueuses/joueurs.

En cas de dépassement du nombre maximum de joueurs et joueuses, des listes d'attentes seront créés. Ses chiffres pourront être modifiés (selon la création des tableaux et les disponibilités de l'échéancier).

Le tournoi propose le tableau par séries de double Intergenre.

Les paires dont un joueur présente un CPPH avec 400 points de plus que son partenaire, pourront être refusées. Les possibles dérogations pourront être octroyées au cas par cas, en accord avec les juges arbitres. En cas d'écart trop important entre joueuses et/ou joueurs d'une même paire, le comité d'organisation se réserve le droit de retirer cette paire des tableaux.

Une communication sera faite aux joueurs de double ayant un trop grand nombre de points d'écart l'un par rapport à l'autre (suffisamment pour ne pas pouvoir être inscrits ni dans la série du plus côté, ni dans la série du moins bien côté) pour trouver une solution adaptée sans les pénaliser

Le tournoi est ouvert aux règles des compétitions inclusives pour la participation des joueuses et joueurs licenciés en situation de handicap (classement NC à N).

Il n'y a pas de tableau para-badminton spécifique mais uniquement des tableaux mélangeant joueuses/joueurs valides et en situation de handicap.

Les joueuses et joueurs acceptent de jouer, le cas échéant, selon les particularités de jeu propres aux joueuses et joueurs en situation de handicap et détaillées dans l'article 19.

La répartition des joueurs et joueuses dans les séries sera faite selon **la côte CPPH arrêtée au 26/02/2027**. La répartition des paires de double et de mixte dans les séries sera faite selon la moyenne des classements de la paire.

Le tirage au sort aura lieu **le 27/02/2027**.

Avant le Tirage au sort :

En cas de forfait, tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau / sa nouvelle partenaire ou de sa non-participation.

En cas de forfait d'une paire, la première paire complète sur la liste d'attente générale sera rajoutée dans le tableau principal à condition de respecter les règles de provenance de l'article 7 du présent règlement.

Article 7 :

Le logiciel de la compétition est BADNET.

En conséquence, les inscriptions doivent obligatoirement s'effectuer sur BADNET par le club ou par les joueuses et joueurs. La clôture des inscriptions sera le **mercredi 24 février 2027**.

Les tableaux peuvent être amenés à être fermés avant cette date en fonction du nombre d'inscrit.

Le règlement des inscriptions doit se faire directement sur EBAD/BADNET.

Les frais d'engagement s'élèvent à 7 euros pour un tableau.

En cas d'annulation justifiée de la compétition, avant le début de celle-ci, les droits d'inscriptions seront entièrement remboursés.

Les joueuses et joueurs mineurs devront être accompagnés d'une ou un responsable légal, pendant toute la durée de la compétition des joueuses/joueurs concernés.

Tout mineur non accompagné ne pourra pas être autorisé à participer à la compétition.

Attention : les inscriptions par BADNET sont considérées complètes lorsque les deux joueuses/joueurs d'une paire sont inscrits. La date d'inscription utilisé d'une paire est celle du dernier inscrit dans la paire (Compris règlement des frais d'inscription)

Article 8 :

Toutes joueuses et tous joueurs devront se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Raquettes, boissons, serviette...)

Article 9 :

Les matchs se joueront selon la réglementation fédérale et régionale en vigueur pour les compétitions officielles à la date du tournoi, notamment en ce qui concerne le comptage des points. Les matchs se joueront au meilleur de 3 sets de 15 points chacun.

Les matchs peuvent être appelés jusqu'à 60 mn avant l'heure de convocation annoncée.

Le temps de repos minimum entre deux matchs d'une même paire, est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif, et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Les résultats des matchs devront être rentrés directement par les joueuses/joueurs en utilisant des tablettes mises à leur disposition.

Article 10 :

Le plateau de jeu est uniquement réservé aux officiels techniques, aux organisateurs, aux joueuses/joueurs ainsi qu'aux conseillers techniques. Merci de respecter le nombre de conseiller technique par terrain à savoir 2 par paire/joueur. Une tenue conforme au code de conduite édité par la FFBaD sera exigée (chaussures, pantalon, T-Shirt), pour tous conseillers. Il est interdit de manger, boire ou utiliser son téléphone portable durant le coaching.

Article 11 :

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Cependant, toute joueuse ou tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, une ou un arbitre (ou faisant office).

Article 12 :

Tout volant qui touchera les infrastructures mobiles (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être remis 1 fois (Let au 1^{er} service).

Article 13 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper et scinder les tableaux selon le nombre de participants afin de garantir le bon déroulement du tournoi et après accord du Juge-Arbitre. Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter des séries en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord du Juge-Arbitre.

Article 14 :

Les décisions du Juge-Arbitre et du comité d'organisation sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse ou tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement ou des règlements liés aux compétitions de badminton en général.

Article 15 :

Il est strictement interdit de manger sur ou à côté des terrains. Il est interdit de boire sur les terrains. Les joueuses/joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, et des vestiaires. Le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable d'éventuels vols ou pertes.

Article 16 :

Tout participant s'engage à être tolérant, à accepter la différence, à être loyal, à adopter un comportement sportif et ne pas avoir recours à des produits dopants.

Article 17 :

Tout participant autorise tacitement l'utilisation de son image pour la communication (site internet, page Facebook, compte Instagram, Presse ...).

Le droit de retrait à l'image peut être demandé personnellement à l'organisateur lors de l'inscription, par courriel contact@badminton-auray.fr

Article 18 :

Les participant(e)s devront prendre connaissance des codes de conduite des joueuses/joueurs, ainsi que les accompagnants, édictés par la FFBad.
Ces codes de conduite seront affichés dans la salle sous forme de QR code.
Le présent règlement sera également affiché dans l'enceinte du gymnase accueillant la compétition.

Article 19 :

Les paires peuvent être constituées de joueurs valides et/ou en situation de handicap.

Les joueuses et joueurs valides, acceptent les dispositions particulières suivantes, selon la classification Para-badminton :

Légendes

Service

Exchange

Simple

WH1
Joueur assis en fauteuil roulant, athlète sans abdos

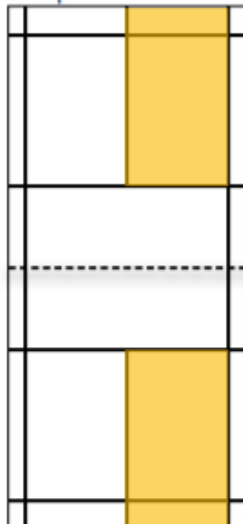
WH2
Joueur assis en fauteuil roulant, athlète avec abdos

Double

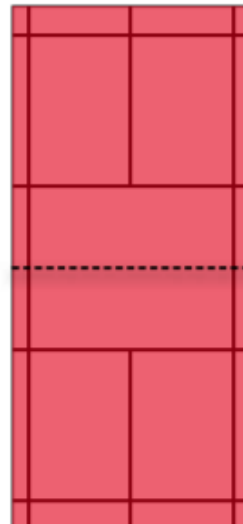
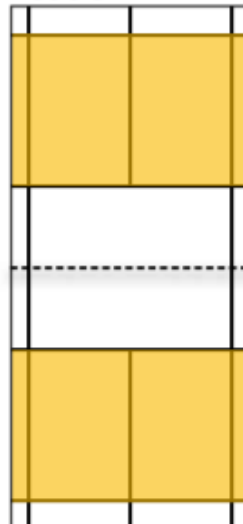
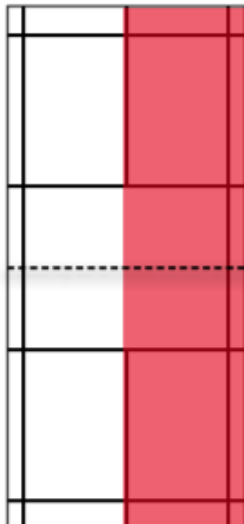
SL3

Handicap sur un membre inférieur, mobilité de faible à moyenne.

Simple



Double

**SL4**

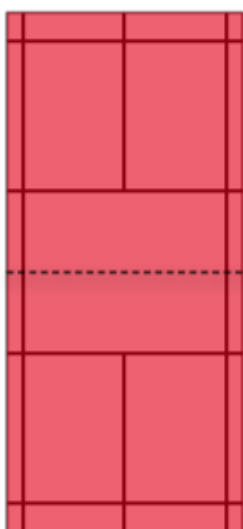
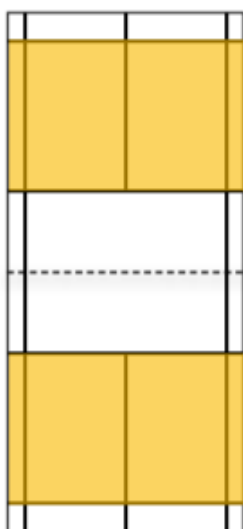
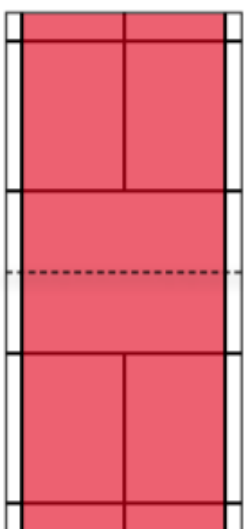
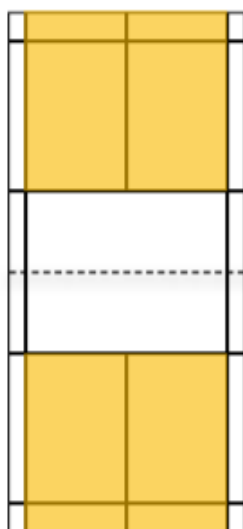
Handicap sur un membre inférieur, mobilité de moyenne à grande.

SU5

Handicap sur un membre supérieur

SS6

Joueur de petite taille, au maximum 1,45 cm pour les hommes et 1,37 cm pour les femmes.



Les joueuses et joueurs en situation de handicap sont libres de refuser les règles para badminton après notification au Juge-Arbitre. Ce choix s'appliquera alors à l'ensemble de la compétition.

Les règles des matchs opposant des joueurs valides et para-badminton sont adaptées en combinant les règles pour les joueurs valides et celles pour les joueurs para-badminton.

		PAIRE 1					
		Valide + Valide	WH + Valide	SL3 + Valide	WH + WH	SL3 + SL3	WH + SL3
PAIRE 2	Valide + Valide	/	Surface WH	Surface SL3	Surface WH	Surface SL3	Surface WH
	WH + Valide		Surface WH	Surface WH	Surface WH	Surface WH	Surface WH
	SL3 + Valide			Surface SL3	Surface WH	Surface SL3	Surface WH
	WH + WH				Surface WH	Surface WH	Surface WH
	SL3 + SL3					Surface SL3	Surface WH
	WH + SL3						Surface WH